



Assemblée générale

Distr. générale
3 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 151 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
en République centrafricaine**

**Rapport sur l'exécution du budget de la Mission
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation en République centrafricaine
pour la période allant du 10 avril au 30 juin 2014**

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat	5
A. Utilisation des crédits	5
B. Activités d'appui de la Mission	6
C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	7
III. Exécution du budget	8
IV. Analyse des dépenses	9
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	11



Résumé

Par sa résolution 2149 (2014) du 10 avril 2014, le Conseil de sécurité a créé, avec effet immédiat, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), pour une période initiale allant jusqu'au 30 avril 2015. Par la même résolution, il a prié le Secrétaire général de fonder au sein de la MINUSCA le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et d'assurer la transition sans heurt du BINUCA à la MINUSCA.

Le 6 mai 2014, le Comité consultatif a accédé à la demande formulée le 11 avril par le Contrôleur pour que le Secrétaire général engage des dépenses d'un montant brut n'excédant pas 59 552 000 dollars (montant net : 58 930 100 dollars) pendant la période du 10 avril au 30 juin 2014, pour couvrir les frais essentiels et immédiats liés à l'établissement de la MINUSCA (notamment au rattachement du BINUCA), en application du paragraphe 8 de la section VI de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale.

Les dépenses engagées au titre de la MINUSCA pour la période allant du 10 avril au 30 juin 2014 se chiffrent au total à 59 152 900 dollars. Ce montant a essentiellement servi à couvrir les dépenses opérationnelles en rapport avec la mise en place des infrastructures nécessaires au démarrage de la Mission, le passage des soldats de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) sous le commandement de la MINUSCA, prévu le 15 septembre, ainsi que les dépenses de personnel liées au déploiement d'un effectif moyen de 509 militaires, 148 agents recrutés à titre temporaire et 9 Volontaires des Nations Unies, requis pour exécuter les tâches critiques confiées à la Mission.

Exécution du budget : ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.)

Catégorie	Montant alloué	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	12 100,1	6 694,4	5 405,7	44,7
Personnel civil	6 911,4	4 677,0	2 234,4	32,3
Dépenses opérationnelles	40 540,5	47 781,5	(7 241,0)	(17,9)
Montant brut	59 552,0	59 152,9	399,1	0,7
Recettes provenant des contributions du personnel	621,9	316,7	305,2	49,1
Montant net	58 930,1	58 836,2	93,9	0,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	59 552,0	59 152,9	399,1	0,7

Ressources humaines : exécution du budget

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif réel (moyenne)^b</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	10 000	509	94,9
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	229	74	67,7
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	29	7	75,9
Agents des services généraux	100	67	33,0
Volontaires des Nations Unies	66	9	86,4
Personnel fourni par des gouvernements	20	—	100,0

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé.

^c Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Par sa résolution 2149 (2014) du 10 avril 2014, le Conseil de sécurité a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour une période initiale allant du 10 avril 2014 au 30 avril 2015. Le mandat de la Mission, tel que défini au paragraphe 30 de la résolution, est axé sur les tâches prioritaires suivantes : a) protection des civils; b) appui à la mise en œuvre de la transition, y compris les efforts en faveur de l'extension de l'autorité de l'État et du maintien de l'intégrité territoriale; c) facilitation de l'acheminement immédiat, complet, en toute sécurité et sans entrave, de toute l'aide humanitaire; d) protection du personnel et des biens des Nations Unies; e) promotion et protection des droits de l'homme; f) action en faveur de la justice nationale et internationale et de l'état de droit; g) désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement.

2. En outre, le Conseil a, au paragraphe 31 de cette même résolution, prié le Secrétariat de commencer à planifier les tâches supplémentaires suivantes, qui ont été ajoutées au mandat de la MINUSCA :

a) Appuyer la réforme du secteur de la sécurité et les procédures d'agrément et de sélection, notamment en fournissant des conseils stratégiques et en coordonnant l'assistance technique et la formation;

b) Coordonner l'assistance internationale, comme il convient;

c) Aider, dans la limite de ses capacités, le Comité créé par le paragraphe 57 de la résolution 2127 (2013) et le Groupe d'experts créé par la même résolution, notamment en leur communiquant les renseignements utiles à l'exécution de leur mandat;

d) Surveiller l'application des mesures imposées par le paragraphe 54 de la résolution 2127 (2013), en coopération avec le Groupe d'experts créé par cette résolution, notamment en inspectant, le cas échéant sans préavis, toutes armes et munitions et tout matériel connexe, où qu'ils se trouvent, et tenir les autorités de transition informées des efforts déployés pour empêcher les groupes armés d'exploiter les ressources naturelles;

e) Saisir et collecter les armes et tout matériel connexe dont le transfert en République centrafricaine constituerait une violation des mesures imposées au paragraphe 54 de la résolution 2127 (2013), les enregistrer et les éliminer selon qu'il conviendra.

3. Toujours dans cette résolution, le Conseil a décidé qu'à compter du 15 septembre 2014, la MINUSCA comprendrait initialement un effectif militaire de 10 000 hommes, dont 240 observateurs militaires et 200 officiers d'état-major, un effectif de police de 1 800 hommes, dont 1 400 membres d'unités de police constituées et 400 policiers, et 20 agents pénitentiaires.

4. Le Conseil a de plus autorisé le Secrétaire général à déployer des éléments habilitants militaires, y compris en transférant depuis d'autres opérations de maintien de la paix qui réduisent leurs effectifs et dans le cadre de la coopération entre missions. Il a décidé en outre de transférer le groupe de gardes des Nations Unies du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) à la MINUSCA, et qu'il conserverait jusqu'au

15 septembre 2014 son mandat initial, approuvé par la lettre du Président du Conseil de sécurité en date du 29 octobre 2013. Dans la même résolution, il a prié le Secrétaire général de déployer, en étroite coordination avec l'Union africaine, une équipe de transition chargée de mettre sur pied la MINUSCA et d'assurer le transfert de responsabilités sans heurt de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) à la MINUSCA au 15 septembre 2014, ainsi que de nommer un représentant spécial pour la République centrafricaine et chef de la MINUSCA, sous l'autorité générale duquel seraient placées la coordination et la conduite de toutes les activités du système des Nations Unies dans ce pays.

5. Par une lettre datée du 6 mai 2014, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a informé le Secrétaire général que le Comité consultatif l'avait autorisé, accédant ainsi à la demande formulée par le Contrôleur, à engager des dépenses d'un montant brut n'excédant pas 59 552 000 dollars (montant net : 58 930 100 dollars) pour la période allant du 10 avril au 30 juin 2014, afin de couvrir les frais essentiels et immédiats liés à l'établissement de la Mission (notamment au rattachement du BINUCA), en application du paragraphe 8 de la section VI de la résolution 64/269 de l'Assemblée générale. Ce montant devait couvrir : a) les dépenses liées au groupe de gardes des Nations Unies et au déploiement d'unités militaires de soutien; b) le déploiement progressif d'un effectif occupant jusqu'à 424 emplois de temporaire financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont 229 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 129 agents recrutés sur le plan national (y compris les 155 emplois de temporaire déjà approuvés par l'Assemblée générale pour le BINUCA) et 66 Volontaires des Nations Unies; et c) les dépenses opérationnelles : travaux de construction et achats correspondants, engins de transport terrestre, matériel de manutention, véhicules légers de transport de personnes, matériel informatique et de communication et coûts liés à la passation de gros marchés clefs en main. Le montant approuvé au titre des dépenses opérationnelles couvre aussi les frais de location et d'exploitation de quatre hélicoptères (1 gros porteur et 3 polyvalents) et d'un avion affrétés auprès d'entreprises privées.

II. Exécution du mandat

A. Utilisation des crédits

6. Du 10 avril au 30 juin 2014, la Mission a intégré ou recruté 157 fonctionnaires (soit un taux de vacance de postes de 35,4 %), dont 74 fonctionnaires recrutés sur le plan international (taux de vacance : 32,3 %), 74 fonctionnaires recrutés sur le plan national (taux de vacance : 57,4 %) et 9 Volontaires des Nations Unies (taux de vacance : 13,6 %). Le groupe de gardes des Nations Unies se compose de 560 militaires qui se trouvaient déjà sur place au BINUCA et qui ont intégré la MINUSCA au 31 mai 2014. Grâce au déploiement initial de 64 militaires et du matériel de la compagnie du génie, la Mission s'est dotée de moyens critiques pour sa phase initiale de démarrage. La compagnie du génie a ainsi pu effectuer des travaux de construction au sol, aménager ou rénover les installations de la base de soutien logistique au camp Desjean et déménager les conteneurs, les groupes électrogènes et divers équipements lourds du quartier général de la Mission à la base

de soutien logistique, et a procédé à la réfection de certaines des voies de circulation essentielles à Bangui, notamment celle menant à l'aéroport et à la base.

7. Au cours de la période examinée, la Mission a mis en place les services organiques et les services d'appui et établi un plan initial de déploiement géographique de ses éléments. Les hauts responsables de la Mission ont été recrutés, et ils ont multiplié les échanges avec les parties prenantes au processus politique, ce qui a permis de jeter les fondements de l'organigramme et d'élaborer les plans stratégiques.

8. L'action de la MISCA, de l'opération Sangaris et de l'opération militaire de l'Union européenne en République centrafricaine (EUFOR) a conduit à une amélioration relative de la sécurité à Bangui, de même qu'à Bambari, à Boda et dans d'autres localités où se trouvaient des forces internationales. C'est ainsi qu'à Bangui, le nombre de déplacés a considérablement diminué et certains commerçants qui fournissaient des biens essentiels sont revenus.

9. Le règlement durable de la crise centrafricaine passait inéluctablement par la cessation des hostilités et le lancement d'un dialogue politique sincère n'excluant personne. Il était indispensable d'instaurer un consensus politique pour pouvoir reconstituer une armée nationale et républicaine capable d'agir avec professionnalisme, assurer durablement le désarmement, la démobilisation et la réintégration aux fins de la réforme du secteur de la sécurité, organiser des élections crédibles, relancer l'économie et réformer le mode de gouvernance.

10. L'une des grandes priorités de la Mission était de lutter contre l'impunité généralisée en faisant répondre de leurs actes les auteurs de violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Plus de la moitié de la population centrafricaine ayant un besoin vital d'assistance humanitaire, la Mission a contribué, par un appui immédiat et durable, à répondre aux besoins immenses de tous les secteurs.

11. Les discussions politiques préliminaires ont fait ressortir les graves difficultés et les risques qui se posent tant pour la Mission que pour le peuple centrafricain. En dépit d'une relative amélioration, la sécurité demeure précaire et les civils continuent de courir des risques dans la plupart des régions. La violence interconfessionnelle et les attaques violentes suivies de représailles se sont poursuivies dans de nombreuses régions où l'autorité de l'État fait largement défaut. Les éléments antibalaka qui se dissimulent parmi les déplacés sont souvent à l'origine des actes de violence. Parallèlement, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique, ou ex-Séléka, continue de contrôler une bonne part du territoire, où il empêche l'autorité de l'État de s'exercer.

B. Activités d'appui de la Mission

12. La priorité numéro un des services d'appui de la Mission était de mettre en place un quartier général provisoire à Bangui, en utilisant les équipements et les locaux du BINUCA et de la MISCA, ainsi que ceux de l'État. Au 30 juin 2014, la Mission avait obtenu des terrains pour trois secteurs et deux bureaux régionaux, les services d'appui étaient installés au camp Desjean et le Gouvernement centrafricain avait mis à la disposition de la Mission des terrains à l'aéroport de Bangui pour y installer la base de soutien logistique. Ces installations provisoires, bien que laissant à désirer, ont permis au personnel d'exécuter les tâches qui leur avaient été confiées.

13. L'acheminement rapide vers Bangui, par air et par mer, des stocks pour déploiement stratégique – matériel informatique et de communication, véhicules de transport terrestre, matériel de génie (structures préfabriquées et matières premières), matériel de bureau, meubles, matériel de sûreté et de sécurité, ou encore matériel de réfrigération et d'assainissement – était d'une importance capitale dans l'optique du passage des militaires de la MISCA sous le commandement de la MINUSCA et de leur déploiement dans les régions.

C. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

14. La Mission a contribué, par un appui technique, des conseils et d'autres mesures, aux grandes initiatives de la communauté internationale visant à mettre en œuvre le processus de paix. C'est ainsi que la Mission : a) en sa qualité de partie directement concernée par l'accord de paix de Brazzaville, a organisé des réunions, à Bangui et hors de la République centrafricaine, avec des partenaires internationaux, notamment avec des représentants du dispositif belge de financement; b) a mis à la disposition des membres du Groupe de contact international pour la République centrafricaine des lieux de réunion, et leur a apporté un soutien logistique; c) en sa qualité de participante aux travaux du comité technique de suivi des accords de Libreville, a joué un rôle central dans les travaux de la réunion du Groupe de contact international pour la République centrafricaine, à laquelle ont pris part les principaux partenaires internationaux de la République centrafricaine chargés de préparer les réunions du Groupe de contact international et d'en assurer le suivi. Par ailleurs, la Mission a étroitement collaboré avec la MISCA – pour assurer le passage sans heurt des militaires de la MISCA sous le commandement de la MINUSCA, désignant notamment à cet effet des officiers de liaison – ainsi qu'avec l'opération Sangaris et l'EUFOR.

15. Le déploiement immédiat de deux représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général et la mise sur pied d'un pôle aux attributions clairement définies ont rendu plus aisée la coordination entre les composantes essentielles de la Mission à mesure qu'elles s'installaient à Bangui et à l'intérieur du pays. Les hauts responsables de la Mission ont commencé à mettre en place les dispositifs et structures nécessaires pour qu'elle puisse s'acquitter de ses obligations au titre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies, assurer la liaison avec les organismes des Nations Unies présents en République centrafricaine et collaborer avec eux. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident a aidé à créer des synergies avec ces organismes – ce qui a notamment conduit au déploiement d'un groupe de gardes marocains à l'intérieur du pays pour assurer la sécurité des bureaux régionaux des Nations Unies – et il a contribué au succès des discussions sur le partage avec elles de locaux dans les diverses régions.

III. Exécution du budget

A. Dépenses engagées pour la période allant du 10 avril au 30 juin 2014

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	—
Contingents	6 694,4
Police des Nations Unies	—
Unités de police constituées	—
Total partiel	6 694,4
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	—
Personnel recruté sur le plan national	—
Volontaires des Nations Unies	68,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 608,5
Personnel fourni par des gouvernements	—
Total partiel	4 677,0
Dépenses opérationnelles	
Observateurs électoraux civils	—
Consultants	—
Voyages	1 526,9
Installations et infrastructures	19 006,8
Transports terrestres	11 704,8
Transports aériens	498,7
Transports maritimes ou fluviaux	15,3
Communications	6 769,0
Informatique	3 228,8
Santé	111,0
Matériel spécial	—
Fournitures, services et matériel divers	4 920,2
Projets à effet rapide	—
Total partiel	47 781,5
Total brut	59 152,9
Recettes provenant des contributions du personnel	316,7
Total net	58 836,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—
Total	59 152,9

IV. Analyse des dépenses¹

	Dépenses
Contingents	6 694,4

16. Des dépenses d'un montant de 6 694 400 dollars ont été engagées, essentiellement au titre des indemnités, des remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents et des frais de transport connexes ainsi que du soutien logistique autonome requis pour le transfert du groupe de gardes et le déploiement d'autres membres des contingents.

	Dépenses
Volontaires des Nations Unies	68,5

17. Des dépenses d'un montant de 68 500 dollars ont été engagées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) et de la prime de risque pour 9 Volontaires.

	Dépenses
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	4 608,5

18. Des dépenses d'un montant de 4 608 500 dollars ont été engagées au titre des traitements et des frais connexes pour un effectif moyen de 74 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 74 agents recrutés sur le plan national à des postes temporaires afin d'exécuter des tâches d'une importance capitale (gestion des ressources humaines, finances, budget, coordination de la sécurité, coordination des mouvements et appui informatique), particulièrement au cours des négociations de l'accord de paix de Brazzaville, et de mettre en place les structures de la Mission. Les services d'appui ont essentiellement porté sur le recrutement, la construction de nouveaux camps à Bangui comme à l'intérieur du pays, la mise sur pied des services de sécurité, l'installation des infrastructures informatiques et l'acheminement jusqu'à Bangui de fournitures et de matériel. Des activités de fond ont été menées lors des négociations de paix : établissement des accords sur le statut des forces et sur le statut de la Mission, définition d'une stratégie de sécurité tenant compte de l'expansion de la Mission et liaison courante avec les autorités locales.

	Dépenses
Voyages	1 526,9

19. Des dépenses d'un montant de 1 526 900 dollars ont été engagées au titre des voyages, essentiellement pour assurer le déploiement du personnel recruté sur le plan international à des postes temporaires afin d'exécuter les tâches essentielles énoncées au paragraphe 18 du présent rapport.

¹ Les montants sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Dépenses</i>
Installations et infrastructures	19 006,8

20. Des dépenses d'un montant de 19 006 800 dollars ont été engagées, qui ont essentiellement servi à financer l'achat d'installations en préfabriqué ainsi que de matériel et de fournitures de bureau, de génie, de sécurité et de sûreté en vue de l'installation des camps et des bureaux régionaux et de l'aménagement des locaux en place.

	<i>Dépenses</i>
Transports terrestres	11 704,8

21. Des dépenses d'un montant de 11 704 800 dollars ont été engagées, qui ont essentiellement servi à financer l'achat de véhicules, y compris de véhicules blindés, de véhicules légers de transport de personnes et de véhicules lourds (chariots élévateurs, autocars, engins de manutention, autopompes d'aéroport, camions-citernes (eau et carburant) et camions de vidange), indispensables à la mise en place des installations et infrastructures lors de la phase de démarrage de la Mission.

	<i>Dépenses</i>
Transports aériens	498,7

22. Des dépenses d'un montant de 498 700 dollars ont été engagées, qui ont essentiellement servi à financer la location et l'exploitation d'un avion.

	<i>Dépenses</i>
Transports maritimes et fluviaux	15,3

23. Des dépenses d'un montant de 15 300 dollars ont été engagées, qui ont servi à financer l'achat de conteneurs maritimes pour le transport du matériel.

	<i>Dépenses</i>
Communications	6 769,0

24. Des dépenses d'un montant de 6 769 000 dollars ont été engagées, qui ont essentiellement servi à financer l'achat de matériel de communication indispensable (systèmes de communication et de téléphonie par satellite, de communication sécurisée et d'alimentation en électricité, ou encore de matériel de vidéoconférence et de diffusion de l'information).

	<i>Dépenses</i>
Informatique	3 228,8

25. Des dépenses d'un montant de 3 228 800 dollars ont été engagées, qui ont essentiellement servi à financer l'achat d'ordinateurs de bureau et ordinateurs

portables, d'imprimantes, de matériel de réseau, d'expéditeurs numériques ainsi que de commutateurs de réseau et de routeurs.

	<i>Dépenses</i>
Santé	111,0

26. Des dépenses d'un montant de 111 000 dollars ont été engagées, qui ont essentiellement servi à financer l'achat de fournitures médicales destinées à l'hôpital de niveau I de Bangui.

	<i>Dépenses</i>
Fournitures, services et matériel divers	4 920,2

27. Des dépenses d'un montant de 4 920 200 dollars ont été engagées, qui ont essentiellement servi à financer le transport par voie aérienne de véhicules et engins lourds vers la zone de la Mission.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

28. En ce qui concerne le financement de la MINUSCA, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Ouvre un crédit d'un montant de 59 152 900 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pour la période allant du 10 avril au 30 juin 2014, ce montant représentant les dépenses engagées durant cette période;

b) Se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de la période allant du 10 avril au 30 juin 2014, soit 399 100 dollars;

c) Se prononce sur l'affectation des intérêts créditeurs de la période se terminant le 30 juin 2014, soit 11 200 dollars.